



*Commune de*

# *SAINT-PIERRE QUIBERON*

*PLAN LOCAL D'URBANISME*

*DOSSIER D'APPROBATION*

*Pièce n°5.1 : Servitudes d'utilité publique*



*Département du Morbihan*

**COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON  
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

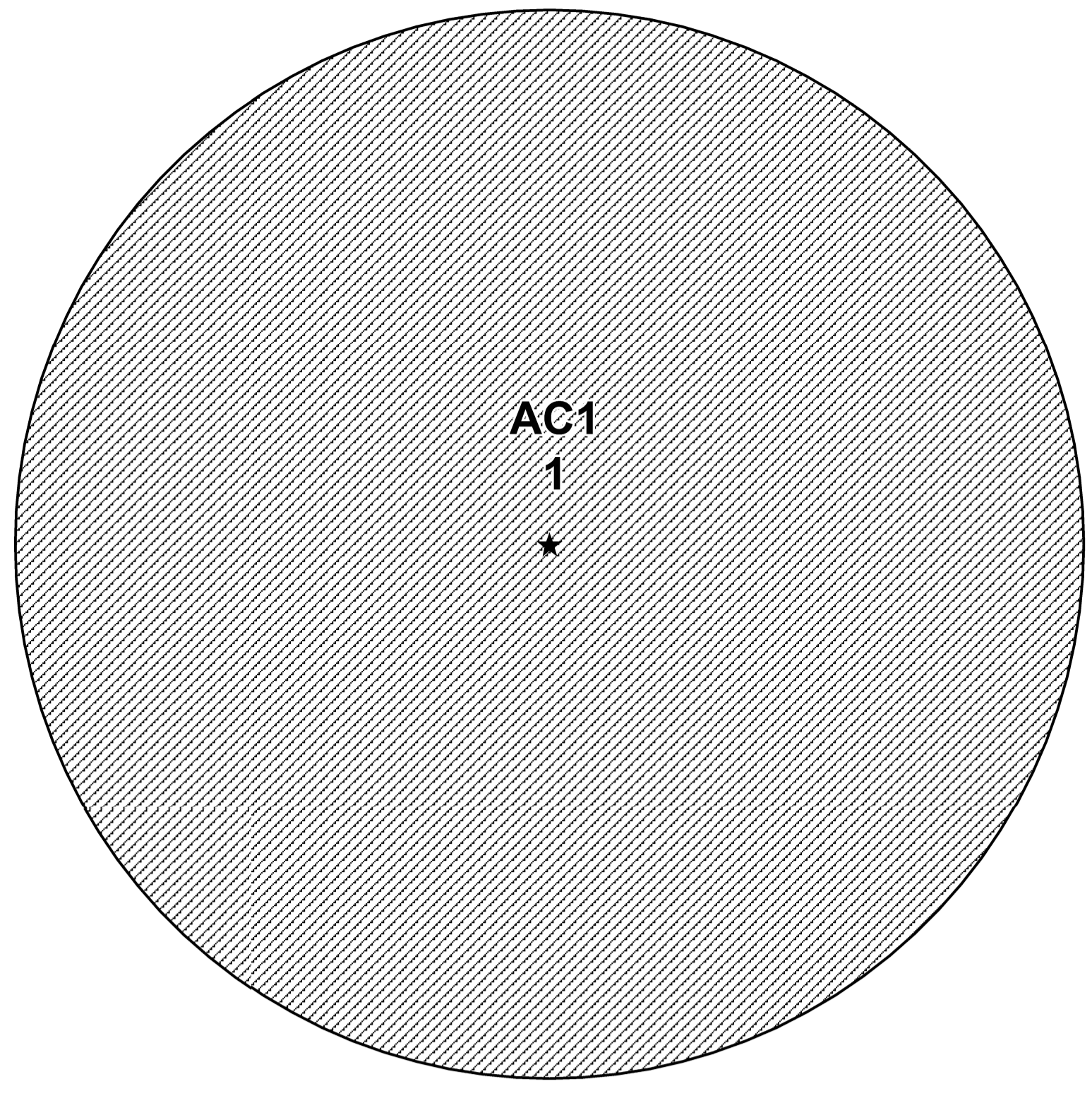
**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation publique d'eau et d'assainissement Concerne tout le territoire communal	Articles L.152-1,L.152-2 et R.152-1 à R152-15 du Code rural et de la pêche maritime		<b>A5</b>
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 - Ilôt ou rocher du Guernic classé 17/05/1930 2 - Fort de Penthièvre inscrit 23/06/1933 3 - Ile Thinic classé 3/05/1927 4 - Dolmen du Port Blanc classé par liste de 1889 5 - Dolmen de Roc en Aud class2 par liste de 1889 6 - Tumulus de Beg en Aud classé 3/05/1927 7 - Tumulus à coffres de Mané Becker Noz classé 10/09/1913 8 - Alignements de St Pierre classé par liste de 1889 9 - Cromlech dit de St Pierre classé par liste de 1889 10 - Tertre tumulaire de Kerniscop classé le 18/05/1931 de Quiberon 11- Tertre tumulus d'Er Hibelle classé 06/12/1933 Quiberon	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L 621-29-1 à L.621-29-8, L 621-33 et art R 621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Mesures d'inscription et conséquences Code du patrimoine art L 621-25 à L 621-29, L 621-29-1 à L 621-29-8, L621-33 et art R621-53 à R 621-68,R621-69 à R621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classer et les PP ( 500m, PPA et PPM) Code du patrimoine art L621-30, L621-31 et art R621-92 à R 621-96	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	<b>AC1</b>

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitudes relatives aux sites classée et inscrits	Site de la côte sauvage classé le 07/05/1936	Articles L.341-1 à L.341-15-1 et R.341-1 et suivants du Code de l'environnement	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	<b>AC2</b>
Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime	Fort de St Julien commune de Quiberon	Loi du 11 juillet 1933 Décret du 18 décembre 1961	DRSID Lorient Rue de la Cale Ory 56998 Lorient Armées	<b>AR2</b>
Périmètres de protection installés autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers pour la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles	Périmètre de protection des établissements conchyliques et des gisements naturels coquilliers du golfe du Morbihan décret du 25/01/1945	Article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles	Agence Régionale de Santé Délégation territoriale du Morbihan Pôle santé-environnement 32, bd de la Résistance BP 514 56019 Vannes cédex	<b>AS2</b>
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Tracé approuvé par arrêté préfectoral du 16/06/1994	Articles L.160-6 à L.160-8 et R.160-8 à R.160-33 du Code de l'urbanisme	DDTM 56 113 rue du Commerce BP 520 56019 Vannes Cédex	<b>EL9</b>

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTB Transport Ligne 45 Kv n° 1 Kerhellegan - Quiberon Ligne 63 Kv n° 3 Kerhellegan - Quiberon Réseau HTA distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	ERDF - Service DT DICT 64, boulevard Voltaire BP 90937 35009 RENNES Cédex	<b>I4</b>
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	- Liaison Vannes - Plouharnel - Le Palais Décret du 08/12/1975  - Liaison Lanester Station - Quiberon sémaphore de St Julien Décret du 15/09/1980 - Liaison Quéven - Aéroport de Lann Bihoué / Quiberon St Julien Décret du 13 /09/2012	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	ORANGE (télécommunication civile) UPR OUEST/ETU/ETFH 11, avenue Miossec 29334 Quimper cedex  ARMEES ( télécommunication défense nationale ) ESID BREST DRSID BREST CC 16 29240 Brest cedex	<b>PT2</b>
Servitude relative aux voies ferrées	Voie ferrée n° 473000 d'Auray à Quiberon		SNCF- Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest Pôle valorisation et transactions immobilières 23, rue Pierre Brossolète 37700 Saint Pierre des corps	<b>T1</b>

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de l' Aviation Civile :Articles R 214-1 et D 244-1 à D 244-4(Articles L 126-1 et R 126-1 du Code de l'Urbanisme)Arrêté et circulaire du 20-07-1990	Délégation régional de l'aviation civile Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest Délégation Bretagne Aérodrome de Rennes st Jacques BP 9149 35091 Rennes cedex 09	<b>T7</b>



Servitudes connues de l'état

- A5: Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ( concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique )
- AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Servitude relative aux sites classés et inscrits
- AR2: Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
- AS2: Servitude de protection des établissements ostréicoles coquilliers et des gisements naturels d'huîtres et de coquillages du golfe du Morbihan, des rivières d'Auray, de Saint Philibert et de la côte avoisinante ( concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique )
- EL9: Servitude de passage des piétons sur le littoral
- Continuité du sentier sur DP
- Servitude de droit
- Servitude modifiée
- Suspension de servitude
- Servitude transversale
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT2: Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1: Servitude relative aux voies ferrées
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement ( concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique )

- Liste Monuments historiques
- 1 - Ilôt ou rocher du Guernic classé 17 mai 1930
  - 2 - Fort de Penthièvre inscrit 23 juin 1933
  - 3 - Ile Thinic classé 3 mai 1927
  - 4 - Dolmen du Port Blanc classé par liste de 1889
  - 5 - Dolmen de Roc en Aud classé par liste de 1889
  - 6 - Tumulus de Bég en Aud classé 3 mai 1927
  - 7 - Tumulus à coffres de Mamé Becker Noz classé 10 septembre 1913
  - 8 - Alignements de Saint Pierre classé par liste de 1889
  - 9 - Cromlech dit de Saint Pierre classé par liste de 1889
  - 10 - Terre tumulaire de Kerniscop classé le 6 décembre 1933 Commune de Quiberon
  - 11 - Terre tumulus d'Er Hibellet classé 6 décembre 1933 Commune de Quiberon

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
Commune de  
**SAINT PIERRE- QUIBERON**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Plan des servitudes d'utilité publique

plan  
échelle: 1/5000ème

Document approuvé le

